

COMMISSION QUALITE

En vue de l'AG du 9 décembre 2023. Rédigé par Myriam Huguenot-Lüchinger

La commission qualité s'est réunie à quelques reprises, par zoom ou en présentiel, en 2021, préoccupée par la question des critères qualités imposés par la SSPP et auxquels, pour l'instant, la FSP ne se sent pour l'instant pas soumise (se réfère aux critères qualité de la Lpsy).

Pour rappel, ces critères qualité ont été exigés par la FMH pour toutes les disciplines médicales et édictés par la SSPP en avril 2022, ils sont au nombre de 4 : cercles de qualité, share decision making, supervisions et guides de pratique).

La commission qualité, après un échange avec la présidente de la SSPP Fulvia Rota, a mesuré que l'effort pour faire entendre nos préoccupations de psychodynamiciens semble trop important et vain: en effet, nous avons été informés des mesures trop tard pour pouvoir y opposer une objection, de toute évidence pas souhaitée. L'application de ces critères qualités est pour l'instant relativement floue et l'application des mesures de contrôle et sanctions inconnue.

Il apparaît également que le pôle psychanalytique est sous-représenté dans les décisions de la SSPP. La commission qualité n'a donc pas eu d'activité en 2023. Les préoccupations quant à l'ingérence des assureurs et autres lobbys dans nos pratiques demeurent toutefois et nous devrions y répondre.

Ces questions mériteraient d'être reprises dans une nouvelle commission, s'occupant plus largement des rapports avec les assurances. Différentes pistes et démarches sont en réflexion, notamment l'appel à un conseil juridique, une étude de terrain des pratiques et difficultés rencontrées dans les rapports aux assurances, la sensibilisation des jeunes thérapeutes en formation et institutions sur ces questions, la création de modèles de courriers pour les rapports aux assureurs, le contact avec des associations de patients.